



PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Édition Spéciale partie 1
du mois de Mai 2020**

PRÉFECTURE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

*Bureau du développement économique et de l'emploi
Secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Aisne*

- Ordre du jour de la réunion du mercredi 27 mai 2020 à 14h30 concernant la demande enregistrée sous le n° GEIDA PX 000570219 le 27 janvier 2020, transmise par la société SUNSEEK à Veslud, pour la création d'un ensemble commercial, à l'enseigne INTERMARCHE, d'une surface de vente de 4 760,10 m², situé sur les parcelles cadastrées ZL 20, 21, 22 et 60 à Villeneuve-sur-Aisne



PRÉFET DE L' AISNE

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L' APPUI TERRITORIAL
BUREAU DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L' EMPLOI
SECRETARIAT DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
D' AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D' AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

DOSSIER 2020 Geida PX000570219

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION
DU MERCREDI 27 MAI À 10 H 30

CRÉATION D' UN ENSEMBLE COMMERCIAL, À L' ENSEIGNE INTERMARCHE, D' UNE SURFACE DE VENTE DE 4 760,10 M², SITUÉ SUR LES PARCELLES CADASTRÉES ZL 20, 21, 22 ET 60 À VILLENEUVE-SUR-AISNE.

La commission départementale d' aménagement commercial de l' Aisne se réunira le 27 MAI 2020 à 10 heures 30 en vue d' examiner la demande d' autorisation commerciale enregistrée sous le n° GEIDA PX 000570219 le 27 janvier 2020, transmise par la société SUNSEEK à Veslud, pour la création d' un ensemble commercial, à l' enseigne INTERMARCHE, d' une surface de vente de 4 760,10 m², situé sur les parcelles cadastrées ZL 20, 21, 22 et 60 à Villeneuve-sur-Aisne.

Le président de la commission
départementale d' aménagement commercial,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Pierre LARREY